

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Conformément à l'article L 2312-1 issu de la loi NOTRe, un rapport d'orientation budgétaire est présenté au conseil municipal préalablement au vote du budget primitif. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Depuis la loi de programmation des finances publiques (LFPP) 2018-2022 des données sur les dépenses de fonctionnement et les besoins de financement pour les budgets principal et annexes doivent figurer dans ce rapport.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite des baisses de dotations d'Etat, la suppression brutale du financement des contrats aidés, la poursuite des transferts de compétences aux services Etat civil des communes, et la nécessité d'une sécurisation renforcée des manifestations qui entraîne des coûts supplémentaires.

La gestion de notre commune est marquée par les efforts soutenus des services municipaux afin de contenir la dépense publique, de maintenir un niveau de services publics élevé et réaliser un programme d'investissement ambitieux.

FONCTIONNEMENT ET EPARGNE BRUTE

Le compte administratif 2017 enregistre pourtant une hausse de l'épargne brute à 1 353 K€ qui est due autant au dynamisme retrouvé des recettes réelles de fonctionnement en 2017, ainsi qu'une stricte maîtrise des charges courantes comme on peut le constater à la lecture des tableaux ci-dessous

En milliers d'euros	2013	2014	% évol	2015	% évol	2016	% évol	2017	% évol
Epargne brute	1 269	1 454	+14.57%	1 184	-18.5%	912	-23%	1353	+48%

Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont de 14 326 K€ en progression de 866 K€ sur l'exercice soit + 6 %. Sans les recettes de

cessions, la progression de recettes réelles de fonctionnement en 2017 est de 547 K€ soit +4.06 %. Elles progressent plus rapidement que les dépenses de fonctionnement, ce qui permet une amélioration de l'épargne brute et une épargne nette qui redevient positive.

En milliers d'euros	2013	2014	% évol	2015	% évol	2016	% évol	2017	% évol
Recettes réelles de fonctionnement	13 458	13 427	-2.23%	13 722	+2.19%	13 460	-1.94%	14 326	6.43%

Après une période de réformes successives engagées par l'Etat, les recettes fiscales (impôts directs) retrouvent leur dynamisme en 2017 pour atteindre 7 785 K€, soit une hausse de 291 K€ (+3.88 %). Les droits de mutation progressent également pour atteindre un montant de 647 K€ en 2017 soit une augmentation de + 119 K€ de recettes supplémentaires sur l'exercice. Les produits des services progressent également du fait des refacturations de travaux en régie au budget annexe des camping-cars.

En 2017 la dotation globale de fonctionnement se stabilise à 1 999 K€. Cette apparente stabilité est due à des recettes complémentaires liées à une progression de la population ainsi qu'aux dotations de péréquation comme la dotation de solidarité urbaine en progression de + 34 K€, et la dotation nationale de péréquation en progression de +35 K€ qui compensent le prélèvement réalisé par l'Etat en 2017.

Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 sont de 12 650 K€. La progression est maîtrisée sur l'exercice 2017 +105 K€ (+ 0.8 %)

En milliers d'euros	2013	2014	% évol	2015	% évol	2016	% évol	2017	% évol
Dépenses réelles de fonctionnement	12 012	12 261	+2%+	12 488	+1.85%	12 545	+0.45%	12 649	+0.82%

L'évolution des charges générales est de 0,51 %. Cette maîtrise des charges de fonctionnement est à souligner car indépendamment des choix de gestion de la commune, nous devons chaque année absorber de nouvelles compétences ainsi qu'une évolution mécanique des prix des matières premières, des carburants, de l'électricité et des prestations de services bien supérieure à cette évolution.

Les charges de personnel progressent de + 2.37 %.

Chap	Libellé	2013	% évol.	2014	% évol.	2015	% évol	2016	% évol	2017	% evol
011	Charges à caractère général	3 057	12,47 %	2 811	- 8,80 %	2 806	-0,1 %	2 810	0,1 %	2 824	0.51 %
012	Charges de personnel	6 691	3,30 %	7 060	5,50 %	7 165	1,5 %	7 219	0,7 %	7 391	2.37 %
65	Autres charges de gestion courante	1 444	8,08 %	1 542	6,78 %	1 713	11,08 %	1 781	3,96 %	1 742	- 2.18 %
66	Charges financières	800	- 9,25 %	777	- 2,96 %	742	-4,7 %	650	- 14,15 %	620	-4.7 %

Le tableau ci-dessous des dépenses de fonctionnement par habitant est un témoignage des efforts réalisés pour maîtriser les charges courantes. Les dépenses de charges générales par habitant sont -7% inférieures à la moyenne des communes de même strate, et les charges de personnel par habitant équivalente à la moyenne.

Années	Dépenses par habitant Charges générales - 011		Personnel 012		Totales	
	MEZE	Strate démographique	MEZE	Strate démographique	MEZE	Strate démographique
2008	267	240	620	471	1 237	951
2011	241	264	625	607	1 157	1 160
2014	239	279	624	661	1 120	1 224
2015	240	271	638	664	1 155	1 223
2016	246	265	662	660	1 189	1 249

Les investissements 2017

En matière d'investissement, l'année 2017 a été marquée par la fin des travaux du Thalassa et du cheminement le long des plages, la réalisation en régie d'une aire de camping-car moderne de 44 places pour les budgets annexes.

C'est également pour le budget principal la rénovation de locaux rue de la loge, la réalisation de deux rues pavées du centre ancien, les canalisations du boulevard du port, l'installation de deux nouvelles caméras de vidéo-surveillance et le lancement des travaux du boulevard Général de Gaule. Au total **1 857 981 € de dépenses d'équipement ont été engagées en 2017 sur le budget principal.** Les projets avancent, le temps des réalisations est devant nous et les résultats seront bientôt visibles.

Les premiers résultats financiers sont là. Les économies que nous avons réalisées et le sérieux dans la gestion des budgets ont dégagé un

résultat et une épargne positive qui nous permet d'aborder l'année 2018 avec ambition.

En 2018 la ville poursuivra ses efforts de gestion en poursuivant son désendettement et **sans augmenter les taux d'imposition communaux.**

Nous continuerons d'améliorer les services à la population par la création d'un guichet unique, une brigade civique et en poursuivant les projets d'investissements structurants.

A/ Les orientations en matière de recettes

- **La fiscalité**

Les taux d'impositions seront inchangés en 2018 soit + 0% de fiscalité pour la commune. L'évolution du produit fiscal proviendra comme chaque année exclusivement de l'évolution des bases, et non de l'évolution des taux.

La loi de finances 2018 met en œuvre la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux. La suppression sera progressive avec une mise en œuvre sur trois ans (l'impôt restant à charge sera diminué de 30 % en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). L'Etat se substituant aux contribuables, le mécanisme de dégrèvement mis en œuvre doit être neutre financièrement pour la ville. Nous resterons attentifs sur le montant des dégrèvements que nous percevrons dès 2018.

Le dégrèvement est calculé sur la base des taux et abattement existant en 2017 ce qui implique que tout changement de taux ou suppression d'abattement serait pris en charge par les contribuables.

Le choix de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et de laisser inchangés les abattements permet aux contribuables de bénéficier pleinement de la réforme. Les foyers fiscaux dont le revenu de référence ne dépasse pas 27 000 € pour la première part, 8000 € pour les deux demi-parts suivantes et 6000 € pour les parts suivantes bénéficieront de la réforme.

Le contexte actuel fait de réformes successives rend difficile l'évaluation précise des produits fiscaux. Dans l'attente des bases définitives, **il est proposé d'inscrire au budget 2018 un produit fiscal de 7 968 K€ sur la base d'une évolution physique de 2% plus l'actualisation des bases, soit 3,24%.** Pour mémoire l'évolution des produits fiscaux constatée en 2017 a

été de 3.88 % avec un coefficient d'actualisation moindre (0.4%) et donc 3.48 % d'évolution physique.

- **Les dotations**

La loi de finances 2018 marque la fin des baisses de dotation d'Etat versées aux collectivités territoriales. Après plusieurs années de baisse consécutive la ville devrait recevoir un montant de dotation supérieur à 2017 du fait de la progression de la population mais aussi de l'effort de l'Etat sur les mécanismes de péréquation tel que la dotation de solidarité urbaine dont l'enveloppe pour l'ensemble des communes est en augmentation de 110 millions d'€. Cette hausse permettra de compenser des baisses de participation des organismes extérieurs notamment la CAF.

En 2018 il est proposé de reconduire le montant des dotations perçues en 2017 : +0% d'évolution soit

- **Les produits des services**

En 2018 les produits des services devraient être moins importants du fait d'une baisse des refacturations soit 636 K€ en 2018 (-6.7%).

Une actualisation de 2% des tarifs « non encadrés » du budget principal sera proposée.

Les objectifs sur les dépenses réelles de fonctionnement : 12 925 K€ soit + 2.2%

- **Les charges générales**

En 2018 les efforts réalisés par les services permettent de **réduire le budget des charges générales de 1.54%** soit un montant envisagé de 2 866 K€.

- **Les dépenses de personnel**

La prévision de masse salariale pour 2018 s'établirait à +3,3%.

- **Les subventions**

En 2018 la Ville renouvelle son soutien aux associations et partenaires.

Le montant total des subventions envisagé est identique à celui versé en 2017.

- **Les frais financiers**

Une baisse de 1% des frais financiers est envisagée sur 2018.

Les relations avec la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée.

Le budget 2018 prévoit l'inscription en recettes d'investissement d'une enveloppe de fonds de concours de 142 K€ attribuée à la ville de Mèze. Cette enveloppe vient en complément de l'enveloppe précédemment attribuée en 2017 de 358 K€.

L'attribution de compensation sera diminuée de 41 952 € pour le transfert des compétences eaux pluviales et environnement, ainsi que de 16 109 € pour le soutien aux structures d'insertion économiques et sociales soit un montant d'attribution de compensation 2018 de 844 272 €.

La prise en charge des encombrants sera refacturée par la ville de Mèze à la communauté d'agglomération. Les recettes estimées sont de 6000 € en 2018.

Il est également prévu d'inscrire 257 K€ en dépense et en recette relatives à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'eaux pluviales pour 2018.

Evolution de la dette du budget principal

Un nouveau désendettement significatif du budget principal de 781 711 € a été opéré en 2017, s'ajoutant aux 2,6 millions d'euros des années 2014 à 2016. Cet allègement de la charge de la dette est sensible aussi en fonctionnement au chapitre 66 (diminution de 150 000 € des intérêts versés sur les 4 années).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunts en milliers d'€	15 934	15 622	15 253	15 287	14 484	13 422	13 016	12 354
Gendarmerie	5 226	5 134	5 037	4 937	4 832	4 722	4 606	4 486
TOTAL général	21 160	20 756	20 290	20 224	19 316	18 144	17 622	16 840
Evolution	-2,47 %	-1,94 %	-2,30 %	-0,30 %	-4,7%	-6,45%	- 3,20 %	- 4.44 %

Information relative à la structure de l'encours de dette et évolution des besoins de financements annuels (emprunts minorés du remboursement de dette) du budget principal

A ce jour, le capital restant dû tous budgets confondus au 1er janvier 2018 est de 19.2 M€

Compte tenu de notre gestion responsable des emprunts, notre encours de dette présente toujours un risque CBC de catégorie A (à sécurité maximale) selon la charte de bonne conduite-charte Gissler.

Notre objectif pour 2018 est de poursuivre notre gestion responsable des emprunts en ayant une dette sécurisée et de poursuivre le désendettement de la commune.

budgets	capital restant du 01/01/2018	taux fixe	taux revisable	taux moyen
budget principal	16 840 426	86,12%	13,88%	3,67%

budgets	remboursement 2018 du capital	emprunt 2018	desendettement
budget principal	1 335 000	500 000	835 000

Les investissements envisagés pour 2018 : une enveloppe de 2.2 M€ est envisagée.

En matière d'investissement seront proposés au vote du conseil municipal un changement de revêtement pour le gymnase Gérard Rigal, un programme de remise aux normes de l'éclairage public, le lancement de la réalisation d'une voie verte éclairée pour les cyclistes et les piétons du caveau de Beauvignac jusqu'à la gendarmerie, la restauration du clocher et des façades de l'église, la rénovation des rues pavés du vieux château et de Villaret Joyeuse.

Le prochain grand chantier de notre ville est le réaménagement de l'avenue Général de Gaulle. Le second chantier qui sera proposé au budget 2018 portera sur le tronçon entre le collège et la Marianne. Cette réalisation préfigure la revalorisation de tout l'axe central de la ville de Mèze.

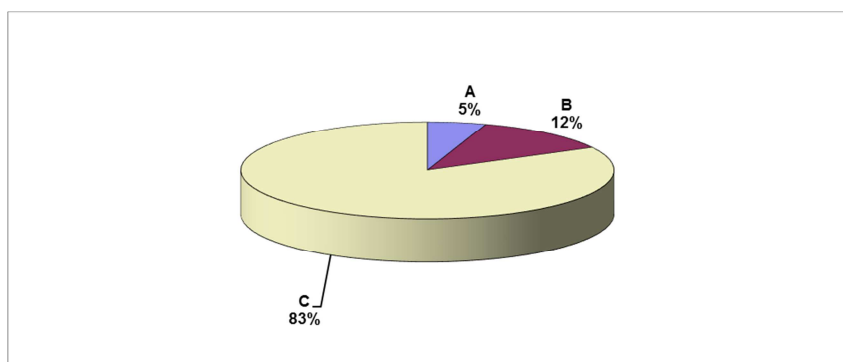
Nous prévoyons aussi le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la création du restaurant scolaire et d'une nouvelle salle polyvalente et l'aménagement du Chai du château de Girard. Les opérations feront toutes l'objet de demandes de subvention.

La structure des effectifs de la ville

Les graphiques ci-dessous présentent la structure des effectifs.

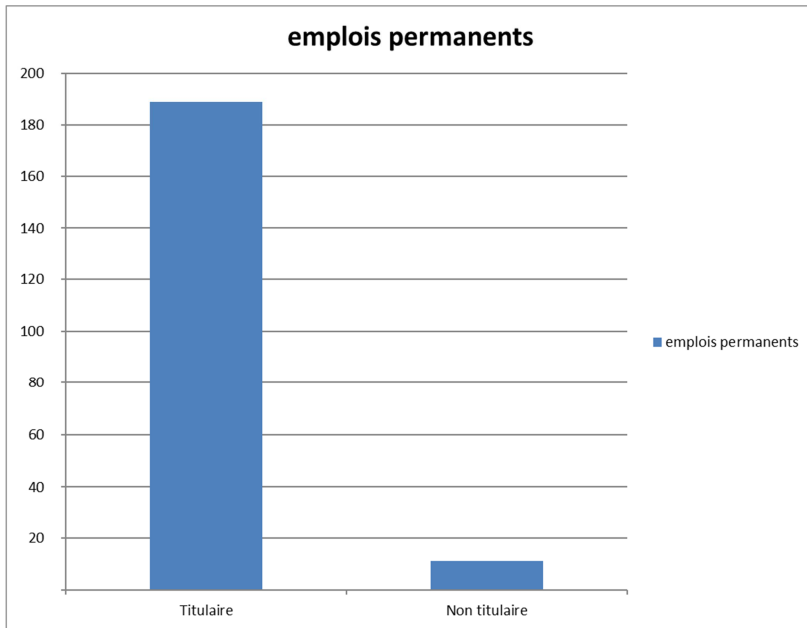
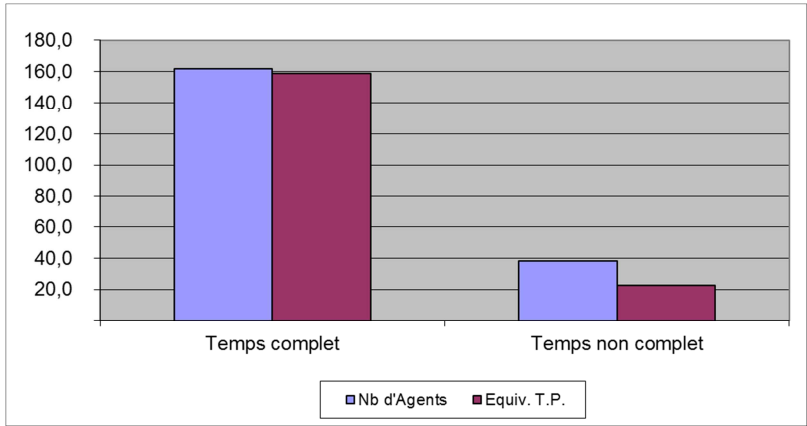
□ Répartition par catégories A-B-C sur emploi permanent

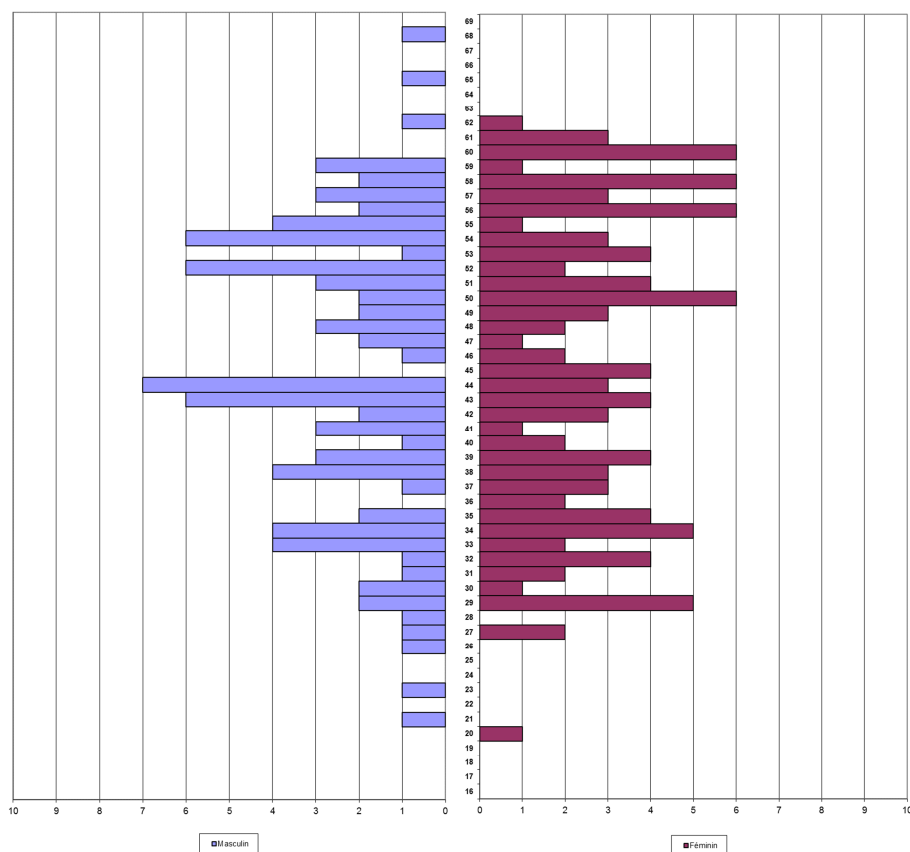
	Titulaire	Non titulaire	Total	%
A	8	2	10	5,0%
B	21	3	24	12,0%
C	160	3	163	81,5%
Total	189	11	200	100,0%



Répartition Temps Complet / Temps non Complet (Titulaires et non-titulaires sur emploi permanent)

Position	Nb d'Agents	Equiv. T.P.
Temps complet	162	158,8
Temps non complet	38	22,5
Total	200	181,4





Les dépenses de personnel - éléments de rémunération

En 2017 les dépenses de personnel sont de 7 390 K€ pour le budget principal. Le tableau suivant détaille les éléments de rémunérations tels que le traitement indiciaire, le régime indemnitaire, la NBI, les heures supplémentaires et avantages en nature.

	Budget général	Budget cuisine centrale	Budget de l'eau	Budget des ports	Tout budget
Rémunération principale	4 234 989,36	516 628,57	133 315,81	62 415,02	4 947 348,76
Enseignants	40 933,00	-	-	-	40 933,00
indemnités d'astreinte	9 935,00	-	8 785,14	-	18 720,14
HS	114 651,00	5 080,00	5 027,00	-	124 758,00
SFT	51 847,00	5 403,01	2 590,00	-	59 840,01
NBI	49 072,00	2 446,00		1 687,00	53 205,00
Régime indemnitaire	516 486,00	45 482,86	38 382,01	9 713,33	610 064,20
charges patronales	2 122 409,00	250 338,30	79 346,57	31 475,02	2 483 568,89

CAE	136 754,07	15 168,56	-	-	151 922,63
Medecine du travail	5 761,91	515,00	70,00	-	6 346,91
Guso	18 128,39	-	-	-	18 128,39
Assurance du personnel	89 017,53	10 522,45	3 394,00	1 353,30	104 287,28
total	7 389 984,26	851 584,75	270 910,53	106 643,67	8 619 123,21
Avantage en nature (hors 012)	3 545,20	1 318,00	-	-	4 863,20

La durée effective du travail dans la commune

En 2017 les agents ont réalisé : 1757 heures – 231 heures de congés = 1526 heures de travail effectif. Le temps de travail « perdu » et calculé par la chambre régionale des comptes équivaut à dix postes « théoriques ». Dans la pratique cela se traduit concrètement par 19 minutes de plus par agent. A ce jour aucune étude organisationnelle ne permet de savoir si une économie financière réelle ou des économies de poste sont envisageables dès 2018.

En effet la continuité de service comme de l'action publique crée des contraintes spécifiques communes aux trois fonctions publiques.

Comme l'indique le rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique, une partie de l'écart entre le public et le privé s'explique par le choix de compenser par des réductions d'horaires les contraintes particulières auxquelles les agents publics sont exposés plus fréquemment que les salariés privés, travail de nuit et du dimanche ou astreintes (police, voirie,...).

Il convient de souligner que l'augmentation de la durée du travail ne crée pas mécaniquement des économies, mais toute piste d'optimisation sérieuse sera étudiée.

Budgets annexes : objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

<u>Budgets</u>	<u>CA 2017</u>	<u>BP 2018</u>	<u>Objectifs d'évolution</u>
EAU	2 704 008,86 €	2 780 350,00 €	2,82%
HEBERGEMENT MUNICIPAL	204 351,50 €	214 619,47 €	5,02%
PORT DE MEZE	257 089,59 €	216 342,01 €	-15,85%
PORT DU MOURRE BLANC	53 502,92 €	60 630,52 €	13,32%
RESTAURANT MUNICIPAL	1 312 676,86 €	1 328 560,00 €	1,21%
THALASSA	2 703,00 €	5 901,82 €	118,34%
AIRE DE CAMPING CAR	68 632,24 €	4 545,26 €	

Budgets annexes : structure et évolution des besoins de financements annuels (emprunts minorés du remboursement de dette)

budgets	capital restant du 1/01/2018	taux fixe	taux revisable	taux moyen
B.A. des Eaux	1 401 137	100%	0,00%	4,14%
B.A. du port de Mèze	322 628	100%	0,00%	4,48%
B.A. restaurant municipal	307 851	100%	0,00%	3,56%
B.A. du Thalassa	265 000	100%	0,00%	1,02%
B.A. de l'aire de camping car	85 000	100%	0,00%	2,36%

budgets	remboursement 2018 du capital	emprunt 2018	desendettement
B.A. des Eaux	150 000	300 000	-150 000
B.A. du port de Mèze	22 400	0	22 400
B.A. restaurant municipal	49 611	15 000	34 611
B.A. du Thalasa	265 000	265 000	0
B.A. de l'aire de camping car	2 550	0	2 550
B.A. de l'hebergement	0	0	0
B.A. du port du Mourre Blanc	0	0	0

Budgets annexes : commentaires sur les recettes et investissements

Pour les budgets annexes, les recettes seront dans la lignée des années précédentes ;

Il en est de même pour les dépenses d'investissement pour lesquelles il n'y a pas de grosses sommes prévues à l'exception du budget de l'eau où un effort sera réalisé pour un montant de 300 000 €.